

ECOLE DE MUSIQUE ALLEGRIA - PASCALE TACHOT

Numéro de Siret : 488 226 283 00031 – SARL au capital de 3000 €.

Siège et administration : 5, RUE GREFFULHE 75008 PARIS

contact@pascaletachot.com / www.pascaletachot.com

Téléphone: 09 51 30 55 56 / 06.12.16.53.18

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2011 – 2012 (septembre à juillet)

Les prix indiqués sont TTC sur base d'une TVA à 19,60 %

COURS PARTICULIERS

NUMERO D'INSCRIPTION :

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS : **120 € TTC**

Couvrent les frais administratifs, la location des salles de spectacles et les frais d'organisation des sorties - concerts. **La présente fiche vaut facture.**

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

Date de Naissance :

Adresse :

Tél.portable : Courriel :@.....

Etudes musicales antérieures : Instrument : / Nombre d'années:

Pour les élèves mineurs :

COORDONNEES DU PERE

COORDONNEES DE LA MERE

Tél. domicile : Tél. domicile :

Tél. bureau : Tél. bureau :

Tél. portable Tél. portable :

Contact pour la facturation : Nom : Téléphone :

Via Internet@.....

Voie postale.....

Instrument choisi : Violon Piano

Tarif convenu à la suite de l'entretien individuel avec Madame Tachot :

..... **TTC/heure**

Cours particuliers à domicile : Supplément de 15 € sur le tarif horaire.

Dimanche et jours fériés : Supplément de 10%.

Lieu des cours :

Jour : Heure :

ORGANISATION ET MODALITES DE REGLEMENT DES COURS PARTICULIERS

- Les frais d'inscription annuels de 120 € TTC par élève sont payables par chèque libellé à l'ordre d'Allegria remis avec le dépôt du dossier d'inscription.
- Tous les cours sont planifiés d'un commun accord entre l'élève et le professeur, au minimum 15 jours à l'avance.
- **Tout cours non décommandé plus de 24 heures à l'avance est dû.**
- **Tout cours décommandé entre 15 jours et 24 heures à l'avance est facturé 20 € TTC.**
- Le règlement des cours se fait mensuellement à terme échu selon les modalités suivantes :
 - Entre le 1^{er} et le 5 du mois: envoi par Allegria via internet de la facture relative aux cours dispensés le mois précédent.
 - Le 15 du mois suivant : prélèvement sur votre compte bancaire.

Merci de remplir l'autorisation de prélèvement jointe et de fournir un RIB.

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs et des conditions de fonctionnement ci-dessus et m'engage à les respecter.

Date.....

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».